

Et après l'examen ?

Vous pourrez vous alimenter normalement et reprendre toutes vos activités (conduire, travailler...). On vous recommandera peut-être de boire plus que d'habitude afin d'éliminer plus vite et plus facilement le peu de radioactivité qui subsiste après l'examen.

Certains lieux comportent des détecteurs de radioactivité (aéroports, certains postes frontières ...) que vous pouvez déclencher parfois plusieurs jours après l'examen. Un certificat indiquant l'élément radioactif qui vous a été administré peut vous être fourni sur demande.

Dose d'irradiation

La dose de rayonnements ionisants délivrée à l'occasion de cet examen est du niveau des faibles doses et correspond approximativement, comme les examens de radiologie, à une ou plusieurs années d'irradiation naturelle en Belgique.

A ce faible niveau d'exposition, aucun détrimement sur la santé n'a jamais pu être démontré et, si un tel risque devait exister, il serait sans commune mesure par rapport au bénéfice attendu pour votre santé du fait de la réalisation de l'examen.

Pendant les heures qui suivront votre sortie du service, vous serez susceptibles de délivrer vous-même, à vos proches et votre entourage, de très faibles doses de rayonnements qui ne présentent non plus aucun risque.

Nous vous conseillons néanmoins d'éviter, si possible, les contacts rapprochés (< 1m) et prolongés (> 30 min) avec les petits enfants (≤10 ans) et les femmes enceintes le jour de votre examen.

Que deviennent les images ?

Elles seront directement adressées à votre médecin avec le compte-rendu de l'examen.

N'oubliez pas :

1. les documents à apporter lors de l'examen :
 - carte d'identité
 - demande d'examen de votre médecin
 - examens radiologiques, échographiques ou biologiques en rapport avec la maladie actuelle, scintigraphies antérieures
2. de vous inscrire au guichet des consultations au rez-de-chaussée avant de vous rendre à l'examen **(route 520)**

Le personnel du service de Médecine Nucléaire est à votre entière disposition pour tout complément d'information que vous pourriez souhaiter.

N'hésitez pas à contacter notre secrétariat au (010) 437 477 du lundi au vendredi

de 8h à 17h



Votre Scintigraphie dans un service de Médecine Nucléaire



Vous allez passer une scintigraphie et vous vous posez probablement quelques questions à propos de cet examen. Nous allons essayer d'y répondre.



Clinique Saint-Pierre

Médecine Nucléaire

ROUTE 677

Dr P. DUMONT
Dr S. DE WAELE
Dr L. GOVAERTS

Qu'est-ce qu'une Scintigraphie ?

C'est l'image d'un organe.

Elle est utile à votre médecin pour voir le fonctionnement de cet organe, compléter son diagnostic et ainsi mieux vous soigner.

Comment cela se passe-t-il ?

Une petite quantité de produit radioactif, spécifique d'un organe, est injectée, le plus souvent dans une veine du bras, d'où le nom de Médecine « Nucléaire ».

Après injection, il peut être nécessaire d'attendre avant de réaliser les clichés.

L'appareil qui prend ces clichés s'appelle une gamma caméra. Il se déplace autour de vous, peut-être très près, pour obtenir des images de qualité.



Durant la scintigraphie, vous restez immobile, assis(e) ou allongé(e) selon le besoin. Généralement, vous restez habillé(e) en retirant tout objet métallique qui pourrait gêner.

Vous pourrez rentrer chez vous (ou retourner dans votre chambre) après l'examen, juste après vérification des images.

L'examen est-il dangereux ?

Non, car le rayonnement reçu est comparable à celui d'une radiographie des poumons. La très faible quantité de substance injectée est indolore, non toxique et ne provoque pas d'allergies. Faire plusieurs images n'augmente pas le rayonnement reçu.

Combien de temps durera l'attente entre l'injection et la prise de clichés ?

L'attente peut durer de quelques minutes à plusieurs heures selon l'organe examiné. Il est donc possible que des patients arrivés après vous passent avant vous.



Combien de temps durera la prise de clichés ?

C'est variable selon l'organe examiné : elle peut durer de 15 minutes à plus d'une heure. Ne vous inquiétez pas si l'on prolonge l'examen ou si l'on prend de nombreux clichés, c'est pour obtenir la meilleure image possible de l'organe à examiner.

L'examen est-il douloureux ?

L'injection n'est pas douloureuse, vous ne sentez que la piqûre de l'aiguille, comme lors d'une prise de sang. Vous ne ressentez aucun malaise après l'injection, vous n'êtes pas somnolent.

Faut-il arrêter ses médicaments ou modifier son traitement ?

Non, dans la plupart des scintigraphies aucune modification de traitement n'est nécessaire. Si vous êtes un cas particulier, on vous en aura informé(e).

Qui peut bénéficier d'une scintigraphie ?

Tout le monde, des nourrissons aux personnes âgées.



Si vous êtes enceinte, ou s'il y a le moindre doute quant à une grossesse débutante, vous devez le signaler au personnel dès votre arrivée dans le service, donc avant l'injection. En cas de grossesse avérée, l'examen ne pourra avoir lieu, sauf urgence médicale discutée avec le médecin qui vous envoie. S'il y a le moindre doute quant à une grossesse débutante, votre examen sera postposé ou réalisé après un test de grossesse s'il y a urgence médicale.

Si vous allaitez, signalez-le également. Il vous sera précisé s'il est nécessaire d'interrompre l'allaitement et pendant combien de temps.

Y a-t-il une préparation spéciale pour cet examen ?

Non, sauf information particulière que l'on vous donne lors de la prise de rendez-vous. Le plus souvent, vous pouvez manger et boire comme d'habitude avant de venir, entre l'injection et la prise de clichés, puis après l'examen.